



MAIRIE DE PERREUX

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 21 septembre 2026

| NOMBRE DE MEMBRES                                                                                                                                      |    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| CONSEILLERS EN EXERCICE                                                                                                                                | 19 |
| PRESENTS                                                                                                                                               | 16 |
| VOTANTS                                                                                                                                                | 17 |
| QUORUM                                                                                                                                                 | 10 |
| DATE DE CONVOCATION                                                                                                                                    |    |
| 14 septembre 2026                                                                                                                                      |    |
| DATE D’AFFICHAGE                                                                                                                                       |    |
| 25 SEP. 2026                                                                                                                                           |    |
| Codification : 7.3                                                                                                                                     |    |
| Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le<br>22 SEP. 2026<br>et publication du<br>22 SEP. 2026<br>Le Maire,<br>Patricia PERRET |    |

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un septembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué le quatorze septembre deux mille vingt-six s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Patricia PERRET, Maire.

**Etaient présents :** Patricia PERRET, Christine VALADE, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Anthony PERARD, Roseline TRAMBOUZE, Elodie BERUJAT, Valérie VILLARD, Céline LAREURE, Pierrick MATRAS, David DA COSTA, Séverine DEMONT, Vincent COLAS, Corentin DESCOURS, Fabienne STALARS (arrivée à 20h12), et Anne-Laure BOURGEON.

**Absent avec pouvoir :** Jean-Yves BOIRE donne pouvoir à Anne-Laure BOURGEON

**Absents sans pouvoir :** Julien PORTE (arrivée à 20h30), Patrick DUCROS

**Secrétaire pour la durée de la séance :** Valérie VILLARD

### **OBJET :** 2026-066 : Garantie d'emprunt à la Maison de Retraite de Perreux

Madame le Maire expose que la Maison de retraite la Forêt va construire une Unité de Vie Protégée située Chemin Claude Dubois.

Par courrier du 2 septembre 2026, la Maison de Retraite de Perreux sollicite la garantie à hauteur de 50,00 % de la commune de Perreux pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 2 729 180,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n° 191479 constitué de 1 ligne du Prêt.

L'objet du prêt est destiné au financement de l'opération Maison de la Forêt, Secteur médico-social, Construction de 62 logements et 62 places/lits situés 678 chemin Claude Dubois 42120 Perreux.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20260921-2026-066-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2026

Publication : 22/09/2026

Madame le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver une garantie d'emprunt sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 2305 du Code civil ;

Vu le Contrat de Prêt n°191479 en annexe signé entre : MAISON DE RETRAITE DE PERREUX ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

#### **Article 1 :**

L'assemblée délibérante de COMMUNE DE PERREUX accorde sa garantie à hauteur de 50,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 2 729 180,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 191479 constitué de 1 Ligne(s) du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 1 364 590,00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

#### **Article 2 :** La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la commune de Perreux est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la commune de Perreux s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

#### **Article 3 :**

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'adopter** les propositions ci-dessus.
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tous documents ou actes afférents.

Ainsi fait et délibéré,  
Ont signé au registre Madame le Maire et Le Secrétaire de séance,  
Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 21 septembre 2026

Le Maire,

Patricia PERRET



Le secrétaire de séance

Valérie VILLARD

